



BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

Depuis le dernier numéro nous avons appris....:

☹ *le 20 Mars le décès d'Henri Pagès .Natif de la commune de Prinsuéjols, il s'installe à Boukincan après son mariage avec Marie-Louise Issarny.*

☺ *Jacqueline et Daniel Duprat viennent d'être grands-parents d'une petite Louane au foyer de leur fille Audrey Marty et de Jérôme Maquette. Louane a vu le jour le 19 avril à la maternité de Mende.*

☺ *Amandine Crueize et Nicolas Perret ont emménagé pour Pâques dans leur nouvelle maison à Marchastel.*

☺ *Thomas Carlac a obtenu son permis de conduire.*

☺ *L'ancienne grange appartenant à Joseph Raynal a été vendue à M. et Mme Zumsteg, ils sont de Vert en Essonne. Ils transforment le bâtiment en résidence secondaire.*

☺ *Baptême du petit Edmond Chastang en l'église de Marchastel.*

Au sommaire :

- * Les différentes manifestations qui ont eu lieu sur la commune depuis le dernier numéro.
- * Les comptes-rendus des différents conseils municipaux.
- * Tarifs pour la pose d'un compteur d'eau
- * L'assainissement de Marchastel
- * Le projet de Rieutort d'Aubrac
- * La présentation du budget.
- * Les élections européennes.

Manifestations de l'association

Au cœur de l'hiver, l'association a permis aux habitants de la commune de se retrouver pour partager des moments de convivialité.

La galette des rois a été partagée le samedi 10 janvier

Une après midi crêpes s'est déroulée le dimanche 1er février.



Compte rendu de la réunion du 6 avril

- Le repas de la Saint Jean est fixé au 27 juin
- L'assemblée générale de l'association se tiendra en juillet
- Une soirée aura lieu avant le 15 août
- Concert à l'église pendant l'été



Le café occitan est une idée de René Remise.

Originaire de Recoulette il part faire sa vie à Paris mais n'oublie pas son Aubrac natal. A l'heure de la retraite, il se partage entre Recoulette et Lodève.

C'est avec plaisir nous avons accueilli l'événement le 24 avril dans la salle de la mairie. René REMIZE assure l'animation de la soirée avec un enthousiasme débordant et contagieux.

Les charades et les histoires drôles prennent une toute autre dimension quand elles sont racontées dans la langue de nos ancêtres. Les récits du passé sonnent encore plus vrais en patois et que dire des recettes de cuisine de nos grands-mères quand elles sont dites avec des mots, qui sentent bon le passé. Quelques dames de l'assistance poussent même la chansonnette, l'assistance fait silence, un frisson traverse nos corps. Les mots en occitan ont produit leur effet.

Avant que chacun ne regagne son domicile, pour prolonger encore un peu plus ce délicieux moment, des gâteaux et des boissons sont pris en commun.

Le prochain café occitan s'est tenu le 5 juin à l'hôtel Remise de St Urcize. Après une pose estivale et ils reprendront à l'automne.

Travaux d'aménagement mis en œuvre par le SDEE dans le cadre du programme de voirie 2009 :

L'aire de retournement à la Tourre. Une subvention de 50% est allouée par le SDEE.
Montant de l'opération totale de 10402.75 € HT

Travaux divers:

- Projet de faire 1 km d'enrobé sur le tronçon de route allant de Puech Pallat au Pont de la Fède
Plan de financement (théorique) HT :

• aide sollicitée de l'Etat 50 % :	23 029.2 €
• Emprunt 20% :	9 211.7 €
• Fonds propres 30 % :	<u>13 817.95 €</u>
Total :	46 059.84 €

Les travaux ne seront réalisés que s'il y a des subventions du ministère de l'intérieur.

-Les devis concernant les divers travaux sur l'église s'élèvent à 10 283 €.HT

Réfection de la voie de la carrière (ancienne route de Marvejols)

Suite aux très fortes pluies du 1^{er} et 2 novembre 2008 l'état du chemin s'est fortement dégradé. Un devis estimatif a été réalisé par la DDE pour le reprofilage de cette voie pour une somme de 11553.36€ TTC. La réalisation ne se fera que si l'état subventionne les intempéries.

Éclairage public :

Extension de l'éclairage public de Marchastel coté Rieutort d'Aubrac suite à une nouvelle Construction.



A noter pour l'hiver prochain :

Le personnel du déneigement nous rappelle l'importance que peut avoir un bon élagage le long des axes à déneiger. Sous le poids de la neige les branches des arbres se rabattent sur les routes détériorant les cabines des camions de déneigement. Un élagage sera effectué à l'automne.

Dernières nouvelles concernant les différentes subventions demandées :

A la mi juin il n'y a pas eu de retour concernant les différentes subventions demandées aussi bien de la part de l'état que de la région que du conseil général.

Les compteurs d'eau

Tarifs applicables pour les compteurs d'eau :

- *Arrêt d'un compteur d'eau et démontage* (arrêt de l'abonnement) : **Gratuit**
- *Forfait de branchement pour un nouveau compteur* (maison ou pâturage) : **765 €**
- *Transfert d'abonnement* : **Gratuit**
- *Demande de branchement d'un nouveau compteur d'eau suite à l'arrêt du compteur d'eau.* :
 - **Pour une maison**
 - Si le compteur était à l'intérieur, le nouveau compteur sera installé en extérieur pour un forfait de **765 €**
 - Si le compteur était en extérieur, le forfait de branchement est de **300 €**.
 - **Pour une pâture**
 - Le forfait de branchement est de **300 €**

Compteur d'eau de Rieutortet :

Un compteur d'eau a été posé en septembre pour le village de Rieutortet, il est subventionné à 30 %.

Le prix de l'eau et de l'assainissement :

la location du compteur reste à 20 €
le prix du mètre cube d'eau reste à 0,85 € dès le 1^{er} mètre cube.
le prix de l'assainissement est fixé à 1 € dès le 1^{er} mètre cube.
ces nouveaux tarifs sont appliqués à partir du 1^{er} avril 2009.

Etude de Zonage pour Rieutort et Marchastel

Pas de changement sur la décision d'un assainissement non collectif sur le village de Rieutort .En revanche pour le village de Marchastel le schéma d'assainissement initial doit être modifié. Pour des raisons justifiées, Magali et Alexandre Aurel ne souhaitent pas s'intégrer au projet collectif. Le nombre d'équivalents habitants passe donc à 83 EQ ce qui ne permet plus d'obtenir des subventions. La solution d'un assainissement non collectif est donc retenue pour l'ensemble du village.

**Conseil municipal :
Tarifs de locations
Les subventions accordées**

Location du communale de la Tourre .

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de reconduire la location de la parcelle de la Tourre à Bernard Crueize pour la période du 1^{er} Avril 2009 au 31 Mars 2010.

Location de la parcelle communale dite la biagatelle

Renouvellement de la location du communale à Mesdemoiselles GABRILLARGUES pour la période du 1^{er} Avril 2009 au 31 Mars 2010

Subventions aux différentes associations cantonales :

Elles sont reconduites pour 2009

- Association les pas de St jacques 36 €
- Club du 3^e âge 30.48 €
- Football club Nasbinals 30.48 €
- Association des parents d'élève des écoles du canton 30 € X 8 élèves = 240 €
- Regroupement des écoles cantonales 15 € X 8 élèves = 120 €
- Subvention au voyage scolaire 26 € X 7 élèves = 182 €
- Foyer rural de Nasbinals 50 €

Fond de compensation pour la TVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fond au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fond qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fond dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Les quatre taxes locales:

*Leur taux reste inchangé par
apport à l'année dernière*

-Habitation	3.24%
-Foncière (bâtie)	5.21%
-Foncière (non bâtie)	55.31%
-Professionnelle	10%

Instauration de la taxe locale d'équipement ,TLE :

Depuis le 1er janvier 2009, les personnes qui construisent ou rénovent une maison d'habitation n'ont plus à supporter le coût de l'extension du réseau électrique (à plus de 100 mètres du point de raccordement le plus proche en passant par la voie publique), ce coût est maintenant à la charge des communes.

Le coût du branchement (inférieur à 100 mètres) est toujours à la charge du propriétaire.

Pour palier à cette charge supplémentaire qui se greffe au budget des communes, la solution proposée par ERDF et le SDDE est l'instauration de la TLE.

La taxe locale a un taux pouvant aller de 1% à 5 % d'un plafond fixé par l'état. Une fois mis en place, ce taux s'applique pour les 3 années à venir.

Sont concernées toutes constructions (création ou rénovation) ajoutant de SHON (surface hors œuvre nette)

Les bâtiments agricoles ne sont pas concernés (pas de SHON)

Le taux de 2% a été voté.

Délibérations de soutien :

- Pour l'achèvement de la RN 88 en 2X2 voies pour la partie Lozérienne.
- A l'inscription de l'occitan au patrimoine immatériel de l'humanité
- Au maintien de deux députés en Lozère:

La règle selon laquelle un minimum de deux députés par département a été revue.

Le Conseil Constitutionnel veut limiter les exceptions, l'Assemblée Nationale doit être élue sur des bases essentiellement démographiques. Deux départements sont concernés : la Creuse et la Lozère.

Le conseil municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité:

-considère que la LOZERE étant entièrement en ZRR, la logique du nombre d'habitants par député ne doit pas s'appliquer.

-note que la diversité et la complexité territoriale de la LOZERE nécessite dans sa représentation parlementaire deux députés

-note que la population de la LOZERE dépasse largement les 125000 habitants pendant plus de quatre mois de l'année

-demande au conseil d'état le maintien de l'exception de la Lozère pour son nombre de députés

Amende de police 2009, panneaux de signalisation :

Deux panneaux amovibles « route barrée » vont être placés à chaque extrémité de la voie communale entre Rieutort et Marchastel pour éviter l'hiver que les voitures s'engagent sur la route non déneigée.

Un panneau voie sans issue sera posé sur la voie communale menant au Pouget.

Le devis de la DDE pour ces projets s'élève à 84.16 €

Informations utiles

Nouvelle réglementation sur les permis de construire :

Rallongement de la durée d'un permis de construire, le délais d'achèvement des travaux passe de 2 à 3 ans.

Recensement sur Marchastel :

Il aura lieu en 2010. Du nombre d'habitants recensés ainsi que de la surface de la commune et de la longueur de la voirie communale dépend la Dotation Globale de Fonctionnement : **La DGF.**



Logo du site de Marchastel

Nouveau site Internet de la commune :

Le site de la commune a été refait entièrement. Vous pouvez le consulter sur
www.marchastel.com

Au sommaire : la vie communal, le tourisme, la découverte de la commune, l'agenda des activités, les services, les délibérations municipales...
N'hésitez pas à vous inscrire à la lettre d'information.

Info hivernale :

Les particuliers auront la possibilité, moyennant finance (48€ de l'heure), de faire déneiger leur propriété privée.

Les élections européennes : les résultats

